Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

CONNAISSANCE DES POLITIQUES SOCIALES - U5

SESSION 2016

Durée : 5 heures
Coefficient : 5

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Matériel autorisé.

Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique sous réserve que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Circulaire n^0 99-186, 16/11/1999).

Tout autre matériel est interdit.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet se compose de 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.

Proposition urgente, horaires décalés : l'impossibilité d'être assuré d'un accueil pour ses enfants constitue trop fréquemment une raison de refuser une mission, une formation ou un emploi. Considérablement développée et diversifiée, l'offre de modes de garde des jeunes enfants donne satisfaction à une grande majorité de familles. Elle ne permet pourtant pas de répondre entièrement aux besoins spécifiques des parents en situation professionnelle précaire, en insertion ou en recherche d'emploi.

« Accueil des enfants : comment faciliter l'emploi des parents ? ». (Extrait).
Les cahiers de l'évaluation, mai 2011, n°2.

QUESTION 1.

Analyser les difficultés que peuvent rencontrer les familles monoparentales éloignées de l'emploi et montrer comment les politiques publiques peuvent répondre à leurs besoins.

QUESTION 2.

Dans le cadre de ces politiques, un dispositif expérimental « freins à l'emploi et modes de garde » a été expérimenté sur le quartier nord de la ville de Nantes.

Expliquer l'intérêt de la démarche partenariale qui a été menée.

L'épreuve permettra d'évaluer les compétences suivantes :

C.4.1 - Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle.
C.4.2 - Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles.

BARÈME

Question n°1 : 9 points.

Question n°2 : 9 points.

Clarté et rigueur de l'expression écrite et de la composition : 2 points.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXES

Annexe 1 - L'emploi : terrain des inégalités.

ACS Marie, LHOMMEAU Bertrand, RAYNAUD Émilie. ***« Les familles monoparentales depuis 1990 ».*** (Extraits). Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), **dossier solidarité et santé,** juillet 2015, n° 67.

Annexe 2 - Les familles monoparentales : quelques chiffres.

BONAITI Camille, ***« Les effets de la politique familiale en faveur des familles monoparentales ».*** (Extraits), **Politiques sociales et familiales *synthèses et statistiques,*** septembre 2011, n° 105, p.96.

Annexe 3 - Familles monoparentales sous pression.

LANGLET Marianne, ***« Familles monoparentales sous pression ».*** (Extraits). **Lien social Dossier,** 19 janvier 2012, n° 1046.

Annexe 4 - Éléments de diagnostic - Schéma départemental des services aux familles.

Éléments de diagnostic, **Schéma départemental des services aux familles 2014/2017 – Département de Loire-Atlantique. Annexe 1** (Extraits).

Annexe 5 - Comment la ville de Nantes accompagne les familles monoparentales.

DE VALON Armelle ***« Comment la ville de Nantes accompagne les familles ».*** **Le magazine de l'information municipale**, septembre 2014, n° 245, p. 24, 27. (Extraits).

Annexe 6 - Ville de Nantes – Quartier nord : le multi-accueil « Chêne des Anglais » agrandi et rénové.

« Inauguration du multi-accueil ». (Extraits), **Dossier de presse, ville – CAF – conseil général,** février 2013, Disponible sur : http://www.nantes.fr (consulté le 7 juillet 2015)

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE 1

L'emploi : terrain des inégalités.

[…]

Sur le marché du travail, les parents de familles monoparentales sont en situation relativement moins favorable que les parents vivant en couple. Ils cumulent à la fois des taux de chômage et d'inactivité plus élevés et une qualité de l'emploi dégradée (temps partiel, CDD, emplois aidés). Leurs désavantages tiennent pour partie aux inégalités entre les hommes et les femmes sur le marché du travail ; les femmes étant largement majoritaires (85 %) parmi les parents élevant seuls leur enfant.

[…]

Tableau 1 - Activité, emploi, chômage des parents seuls et en couple en 2012 (en %)

	Mères		Pères		Ensemble	
	Isolées	**En couple**	**Isolés**	**En couple**	**Isolés**	**En couple**
Taux d'activité*	**82**	**81**	**91**	**95**	**84**	**88**
Taux d'emploi**	68	74	83	90	71	82
Taux de chômage***	17	8	9	6	16	7
Part du chômage de longue durée****	47	37	46	37	47	37
Durée moyenne du chômage (en mois)	16	12	17	12	16	12
Taux d'inactivité	**18**	**19**	**9**	**5**	**16**	**12**
Part de l'inactivité de plus de 6 mois	89	91	86	83	89	89
Durée moyenne d'inactivité (en mois)	47	50	49	41	47	48

* Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs, c'est-à-dire les actifs occupés et les chômeurs, et l'ensemble de la population correspondante (généralement la population en âge de travailler).

** Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre des actifs occupés et l'ensemble de la population correspondante (généralement la population en âge de travailler).

*** Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs, c'est-à-dire les actifs occupés et les chômeurs.

**** Un chômeur de longue durée est un actif au chômage depuis au moins un an.

Lecture • En 2012, 82 % des mères isolées sont actives, parmi elles, 17 % sont au chômage dont 47 % de longue durée. 68 % des mères isolées ont un emploi.

Champ • Parents de famille comptant au moins un enfant mineur, en France métropolitaine.

Sources • Enquête Emploi en continu 2012, INSEE.

Source - ACS Marie, LHOMMEAU Bertrand, RAYNAUD Émilie. ***« Les familles monoparentales depuis 1990 ».*** (Extraits). Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), **dossier solidarité et santé,** juillet 2015, n° 67.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE 2

Les familles monoparentales : quelques chiffres.

En 2007, d'après l'enquête de Recensement de la population de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), 1.6 million de familles* étaient composées d'un parent vivant sans conjoint avec au moins un enfant âgé de moins de 18 ans dans un même logement. […] Les familles monoparentales sont éligibles aux prestations familiales versées par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) lorsqu'elles assument, seules, la charge d'un enfant âgé de moins de 20 ans. Ces familles représentent 14 % de l'ensemble des allocataires de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et 24 % de ceux ayant au moins un enfant à charge. Elles sont également plus exposées que les autres au risque de pauvreté et de précarité (Eydoux et Letablier, 2007) ; leur taux de pauvreté monétaire s'établit à 30 % en 2008, contre 13 % pour l'ensemble de la population (INSEE, 2011).

* soit 20 % de l'ensemble des familles

Source - BONAITI Camille,
« Les effets de la politique familiale en faveur des familles monoparentales ». (Extraits)
Politiques sociales et familiales *synthèses et statistiques,* septembre 2011, n° 105, p.96.

ANNEXE 3

Familles monoparentales sous pression

Les parents isolés, majoritairement des femmes, percevaient, jusqu'à la généralisation du revenu de solidarité active, une allocation spécifique. Désormais allocataires du RSA comme les autres, elles sont incitées à trouver un emploi.

[…] L'Allocation Parent Isolé (API) marquait une approche « maternaliste » qui protégeait ces mères seules de l'urgence de trouver un emploi : leur rôle social était de s'occuper de leurs enfants. « Attribuée sans obligation d'insertion professionnelle et sociale, l'API a été conçue comme un revenu de remplacement transitoire ou comme une ébauche de « salaire maternel » permettant aux bénéficiaires de prendre soin de leurs enfants à plein temps », écrivent Ai-Thu-Dang et Danièle Trancart dans une étude du CEE sur les familles monoparentales. Le RSA s'inscrit dans une approche nouvelle, en développement depuis les années 90 : « On considère maintenant les parents isolés comme des personnes actives qui ont vocation à être en emploi comme les autres », explique Anne Eydoux. […]

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Qui garde les enfants ?

Chaque conseil général[1], selon ses moyens, selon ses objectifs politiques, a mis en place sa propre version de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Beaucoup ont fait le choix de confier aux caisses d'allocations familiales l'accompagnement des allocataires du RSA majoré[2]. Les CAF étaient déjà bien souvent en charge de l'accompagnement des bénéficiaires de l'API. Un choix qui, selon Anne Eydoux, témoigne là encore d'un regard spécifique sur ces allocataires.

« Les considérer comme des allocataires à part peut-être problématique », prévient-elle. D'autant plus problématique que les intervenants sociaux des CAF « ne sont pas, pour la plupart, formés aux dispositifs d'insertion professionnelle », note Cyprien Avenel dans une étude de la Caisse Nationale des Allocations Familiales menée en 2009 sur l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA au titre de l'API. L'idée sous-jacente reste encore que ces femmes doivent d'abord s'occuper de leurs enfants avant de donner la priorité à l'emploi. Mais peuvent-elles faire autrement ? L'incitation à la reprise d'emploi ne peut fonctionner que si les obstacles sont levés, notamment la question de la garde des enfants de moins de trois ans. Or, c'est un véritable casse-tête.

Selon l'enquête de Cyprien Avenel, le premier mode de garde est pour près de 40 % l'accueil par la famille ou les amis ; 20 % n'ont aucun mode de garde ; 17 % ont recours à une assistante maternelle ; 12 % ont une place en crèche. Au total, près de 60 % de ces familles passent par la débrouille pour faire garder leurs enfants. Un problème amplifié par la nature des emplois que retrouvent ces femmes : agent de service et d'entretien dans les collectivités publiques locales, services aux particuliers – employé de maison par exemple – femme de chambre dans l'hôtellerie, serveuse, caissière. Des emplois à temps partiel, aux horaires atypiques, mal rémunérés, difficilement conciliables avec les horaires des crèches ou les frais de garde.

« Du point de vue de l'égalité entre hommes et femmes, le RSA majoré est plutôt un progrès. Mais de manière concrète, bon nombre des obstacles à l'emploi de ces parents isolés n'ont pas été levés », confirme Anne Eydoux.
[…]

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

L'insertion sans l'emploi.

« Après douze mois, le taux de sortie du RSA socle (c'est-à-dire sans revenus d'activité – note de l'auteur) le plus faible est celui des mères isolées (28 %) », souligne le rapport du Comité d'évaluation du RSA, sorti en décembre dernier, qui constate des « effets limités » du RSA sur le retour à l'emploi. Il ajoute : « Les allocataires les plus stables dans la composante RSA activité seul sont les femmes seules avec ou sans enfant (47 %). » Plus loin, il détaille : « de nombreux freins empêchent les bénéficiaires de reprendre un emploi, indépendamment de l'incitation financière qu'ils y ont » et de citer notamment le problème de la garde des enfants pour les parents isolés. […]

[1] Désormais appelé conseil départemental.

[2] Le montant forfaitaire du RSA socle peut être majoré. Sous certaines conditions une personne seule avec des enfants peut donc voir son montant RSA augmenté.

Source - LANGLET Marianne.
« Familles monoparentales sous pression ». (Extraits).
Lien social Dossier, 19 janvier 2012, n° 1046.

ANNEXE 4

Éléments de diagnostic - Schéma départemental des services aux familles 2014 / 2017 - Département de Loire-Atlantique.

Conclu entre : l'État, le conseil général de Loire-Atlantique, la MSA, la CAF, l'association des maires et présidents de communauté du département de Loire-Atlantique, l'Éducation nationale.

Un département en fort développement démographique.

Au cours des dix dernières années, le département de Loire-Atlantique a gagné 132 000 habitants, soit environ 13 200 habitants supplémentaires chaque année. Il fait partie des six départements de France dont la croissance de la population est supérieure à 132 000 habitants depuis 1999. […] Elle s'explique pour moitié par l'excédent des arrivées sur les départs dans le département et, pour l'autre moitié, par l'excédent des naissances sur les décès. […]

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel Réseau Canopé

Une forte croissance des enfants âgés de moins de 6 ans.

Ainsi, le département est un département dynamique dans la mesure où entre 2008 et 2012, l'augmentation des enfants de moins de 6 ans est de 2,9 % contre 1,8 % au plan national.
Cette augmentation locale est due en partie à l'augmentation des 3-5 ans (la cause est identique au plan national). Cependant, la progression des moins de 3 ans est plus soutenue en Loire-Atlantique (+ 1,4 %) que pour l'ensemble des départements métropolitains (- 0,04 %). […]

Le département de Loire-Atlantique a un taux de couverture (tous modes de garde confondus) de 77 places pour 100 enfants de moins de 3 ans pour un taux national de 54 %.
A l'échelle de la ville, le taux de couverture global des besoins semble satisfaisant et ne laisse pas présager d'inquiétudes…. Reste que des déséquilibres persistent à l'échelle des grands quartiers, notamment sur les quartiers en fort développement urbain. Les tensions (les besoins excédant l'offre d'accueil) peuvent aussi résulter des attentes exprimées par les familles, en raison du plébiscite qu'elles expriment en faveur de l'accueil collectif.
En effet, un déséquilibre caractérise le département entre d'un côté un fort taux de couverture en mode individuel (51 places pour 100 enfants contre 28 en moyenne nationale) et de l'autre un taux de couverture en mode collectif moindre par rapport au national (13 places contre 15 places en moyenne au plan national).
Cependant, sur la période 2008-2012, plus de 800 places en établissements d'accueil du jeune enfant ont été créées, particulièrement sur les zones les plus en demande, à savoir les zones urbaines.

Il convient également de s'intéresser à l'adéquation entre les besoins des familles et l'offre sur un plan qualitatif. En effet, au-delà du rapport entre le nombre de places et les besoins d'accueil, la CAF encourage les gestionnaires d'Équipements d'Accueil du Jeune Enfant à prendre en compte les problématiques particulières des familles (accueil en horaires décalés, accueil d'enfants handicapés, accueil d'enfants de parents en démarche d'insertion) ainsi que leur besoin effectif de temps d'accueil.

En conclusion sur la question de l'accueil du jeune enfant, […] l'enjeu ne serait plus seulement quantitatif et se poserait désormais en termes qualitatifs d'adaptation de l'offre à l'évolution et aux caractéristiques des besoins d'accueil. Les phénomènes de saisonnalité (une place est plus difficile à trouver au printemps qu'à la rentrée de septembre) et de mobilité (recours à un mode de garde proche du lieu de travail ou situé sur le trajet domicile - travail) sont bien réels et nécessitent d'être considérés.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Le débat sur l'adéquation offre / besoins en matière d'accueil de la petite enfance ne peut se limiter à la capacité d'offrir une place d'accueil au jeune enfant, mais doit aussi s'appréhender sous l'angle d'une réponse qualitative et diversifiée.

Une population allocataire en forte croissance.

Le nombre d'allocataires a augmenté de 4,3 % dans le département de Loire-Atlantique entre 2009 et 2012 (3,6 % pour les autres CAF du groupe et 2,4 % en France métropolitaine). Ce sont les familles monoparentales qui ont marqué l'évolution de ces dernières années (+ 15 % en Loire-Atlantique sur la période 2009-2012 ; + 8 % en France métropolitaine) même si la part des familles monoparentales est moins forte dans le département de Loire-Atlantique (21,5 %) qu'au plan national (26 %). La moitié des monoparents a un seul enfant à charge tandis que 15 % ont trois enfants ou plus. Ces proportions sont équivalentes pour les CAF du groupe et la France métropolitaine.
Ce constat s'accompagne d'une hausse des familles monoparentales bénéficiaires du RSA majoré isolement de 4,1 %. 12,5 % des familles monoparentales de Loire-Atlantique sont bénéficiaires du RSA majoré isolement, soit 3 963 familles. Parmi celles-ci, trois sur cinq ont au moins un enfant de moins de 3 ans.

Une implication de la CAF dans le RSA et l'insertion.

Depuis la généralisation du RSA en juin 2009, les activités de la CAF ont été redéfinies en partenariat avec le conseil général.
Les entretiens d'orientation sont menés par les travailleurs sociaux de la CAF dans 9 espaces RSA du département, dont au siège 5 jours/semaine. Dans certains cas le référent social RSA peut être un travailleur social CAF.
Une offre de service a été mise en place permettant de rencontrer les familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans à l'ouverture de leur droit. 66 % des familles répondent à l'offre de rendez-vous des travailleurs sociaux.
Les coordonnatrices sociales apportent un soutien aux partenaires en termes d'accès aux droits pour des situations complexes qui concernent majoritairement des allocataires en grande précarité.

Base Nationale des sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Les conseillers ESF se sont fortement investis dans des actions collectives, souvent avec d'autres partenaires des différents territoires (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, Maison de l'Emploi, associations, conseil général, …) ; ils ont développé des offres pour favoriser l'avancée des personnes dans des parcours d'insertion socioprofessionnelle (socialisation, dynamisation personnelle, élaboration de projet personnel et/ou professionnel…).

Une expérimentation est en cours dans le quartier nord de la ville de Nantes. Pour des familles monoparentales bénéficiaires du RSA, en voie d'insertion socioprofessionnelle, des places sont réservées dans les structures d'accueil et des assistants maternels sont invités à leur réserver des places. Des aides financières individuelles peuvent également être attribuées par la CAF, et un fonds de garantie permet de protéger les assistants maternels des impayés. Ce projet nécessite une articulation inédite entre les professionnels de l'insertion et ceux de la petite enfance.

Source - **« *Eléments de diagnostic ».*** (Extraits).
Schéma départemental des services aux familles 2014 / 2017.
Département de Loire-Atlantique. Annexe 1.

ANNEXE 5

Comment la ville de Nantes accompagne les familles monoparentales.

Près d'un tiers des familles de Nantes sont des familles monoparentales, […] 28 % des bénéficiaires des aides financières ponctuelles dispensées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sont des familles monoparentales. Pour les parents « solos » (dont 86 % sont des femmes) qui cherchent un emploi, la garde des enfants est une condition impérative.

Plusieurs services permettent de mieux conjuguer vie professionnelle et personnelle :

- le guichet unique de la petite enfance : le Relais accueil petite enfance (Rape) ;
- l'augmentation régulière du nombre de places en crèche avec 3 626 enfants gardés en accueil collectif, régulier ou occasionnel et 400 nouvelles places prévues sur le mandat actuel.

DE VALON Armelle, ***« Comment la ville de Nantes accompagne les familles ».***
(À partir de). **Le magazine de l'information municipale**, septembre 2014, n° 245, p. 24, 27.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE 6

Ville de Nantes – Quartier nord : le multi-accueil « Chêne des Anglais » agrandi et rénové.

Depuis janvier 2013, le multi-accueil municipal « Chêne des Anglais » agrandi et rénové, offre aux familles 55 places d'accueil pour leurs enfants, soit 20 places supplémentaires : 20 places en accueil occasionnel, 10 places en accueil régulier, 10 places en accueil d'urgence et toujours 15 places en accueil occasionnel sur une annexe.

Cette offre de services, diversifiée et complémentaire, est tout particulièrement étudiée pour répondre aux familles qui s'inscrivent dans un parcours d'insertion. En effet, ce multi-accueil est un acteur du dispositif partenarial « Freins à l'emploi et modes de garde », et participe activement à l'expérimentation concernant les familles monoparentales au RSA.

Ce dispositif constitue l'un des axes prioritaires de la politique petite enfance de la ville de Nantes.

FOCUS SUR LE DISPOSITIF « FREIN À L'EMPLOI ET MODES DE GARDE »

Présentation de l'expérimentation et de son contexte

Ces dernières années, diverses évaluations[1] menées notamment par la Ville de Nantes ont fait apparaître que les familles monoparentales à faible revenu sont particulièrement concernées par la difficulté à concilier vie professionnelle et vie familiale : l'isolement familial, l'éducation seul(e) d'un ou plusieurs enfants, la faible mobilité géographique rendent très compliqué l'engagement dans un emploi ou une formation, avec un frein supplémentaire qui est le mode de garde, notamment lorsque le besoin est occasionnel, en urgence, ou sur des horaires atypiques. Des réponses existent certes, mais elles ne sont pas suffisantes ou adaptées.

[1] *Evaluations 2010 – 2011 « Freins à l'emploi et modes de garde » pilotées par la Ville de Nantes, en partenariat avec le conseil général, la Caisse d'Allocations Familiales du département de Loire-Atlantique, Nantes Métropole, la Maison de l'emploi et la Mission locale. Marie-Thérèse Letablier, Directeur de recherche au C.N.R.S. – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - a également été associée.*

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

La ville de Nantes a souhaité aller plus loin dans l'offre d'accueil du jeune enfant et a sollicité ses partenaires de l'insertion : le conseil général et la CAF.
Ces trois institutions unissent leurs moyens pour construire un plan d'action concret, qui se traduit par l'expérimentation sur le quartier Nord d'un dispositif spécifique mis en place pour 2 ans (2012 -2013).

La population visée et les objectifs.

Le dispositif s'adresse aux familles monoparentales bénéficiaires du RSA.
Il s'agit d'accompagner les parcours d'insertion de ces familles en travaillant conjointement l'insertion et la question des modes de garde.
L'objectif de cette démarche expérimentale est que le parent isolé qui a un projet d'emploi ou de formation qui suppose un mode de garde adapté, puisse le mener à bien en ayant une réponse réactive à son besoin, quel que soit le professionnel à qui il s'adresse.
Cette démarche doit par ailleurs entrainer une amélioration globale de l'offre de garde sur le quartier.

Le plan d'action à l'échelle de la ville / du quartier :

- transformation des 6 Relais assistants maternels en 4 Relais d'Accueil Petite Enfance (RAPE) fonctionnant comme un guichet unique pour les personnes recherchant une solution de garde (dès 2011) ;
- extension des places d'accueil d'urgence dans les structures associatives et municipales et chez les assistant(e)s maternel(le)s ;
- réservation de places dans les multi-accueils municipaux pour les prescripteurs de l'insertion-emploi. Cinq places sont ainsi réservées pour le public orienté par le conseil général et la CAF, dans les 3 établissements proposant un accueil collectif sur le quartier ;
- constitution d'un réseau d'assistant(e)s maternel(le)s sur le territoire expérimental de quartier Nord ;
- expérimentation sur le quartier de solutions de garde à domicile en relais des places collectives d'accueil d'urgence, du réseau assistant(e)s maternel(le)s et des places réservées pour les partenaires insertion, pour les familles ayant des besoins de garde important en horaires atypiques.

Base nationale des sujets d'examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

La CAF accompagne le dispositif partenarial dans le cadre de son action sociale :

- pour soutenir le développement des structures d'accueil du jeune enfant et de places d'urgence ;
- par l'accompagnement des familles monoparentales au RSA majoré, par ses travailleurs sociaux ;
- par des aides individuelles pour financer la part restant à la charge des familles ;
- par sa participation au fonds de garantie en cas d'impayés ;
- par son accompagnement technique et sa participation à l'évaluation de l'expérimentation pour préciser ses conditions de généralisation sur le territoire de la ville voire du département.

L'implication dans la démarche partenariale « Freins à l'emploi et modes de garde », se traduit par :

- la mobilisation des travailleurs sociaux de la CAF intervenant sur le quartier pour repérer et accompagner les familles susceptibles d'être concernées ;
- des propositions d'entretiens personnalisés faites aux personnes ouvrant droit au RSA majoré ;
- le cofinancement du fonds de garantie en cas d'impayés de salaires pour des familles utilisant les services d'une assistante maternelle, favorisant ainsi le recours à l'accueil individuel (un réseau d'assistantes maternelles volontaires est constitué dans le cadre de l'expérimentation) en complément de l'accueil collectif ;
- la mise en œuvre d'une procédure simplifiée et réactive, pour aider financièrement les parents qui débutent un parcours d'insertion à régler les coûts de frais d'accueil ou les frais annexes liés aux enfants (cantine, périscolarité, centre de loisirs, ...) : aide financière individuelle, sous forme de subvention, versable en moins de 5 jours, par délégation de décision.

Coût consacré au fonctionnement de ces structures en 2012 : 375 375 €.

Sources : ***« Inauguration du multi-accueil ».*** (Extraits).
Dossier de presse, ville – CAF – conseil général, Février 2013.
Disponible sur : http://www.nantes.fr (consulté le 7 juillet 2015).

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.